



1+1 IMMO

LEMAIRE Marie-Emilie

lemairemarie@unplusunimmo.fr

06 87 04 15 03

MONTANT HONORAIRES TRANSACTION

SERVICES	HONORAIRES MANDAT EXCLUSIF	HONORAIRES MANDAT SIMPLE
Transaction inférieure à 100.000 euros	2.400,00 EUR TTC	3.600,00 EUR TTC
Transaction supérieure à 100.000 euros	2,00 HT (soit 2,4% TTC) Avec un minimum de 3.000EUR TTC	3,00 HT (3,6 % TTC)
Garage	2.400,00 EUR TTC	3.600 00 TTC
Terrains à bâtir Fonds de commerce	2,00% HT (soit 2,4 TTC) Avec un minimum de 5.000,00EUR TTC	3,00 TTC (3,6 % TTC) Avec un minimum de 5.000,00 EUR TTC
Dossier d'estimation	gratuit	Gratuit
Rédaction d'offre Rédaction de compromis	gratuit	Gratuit
Pack constitution de SCI (rédaction statuts+ formalités greffe)	2.000,00 EUR HT (soit 2.400,00 EUR TTC)	

Honoraires exprimés en pourcentage du prix de vente net vendeur.

Charge de la rémunération: sauf convention expresse différente entre les parties, (indiqué au mandat), la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

L'agence immobilière 1+1 IMMO ne doit recevoir ni détenir aucun fonds, effets ou valeur autre que celle représentative de sa rémunération ou de sa commission.

Cas particulier:

Pour les programmes immobilier, le tarif sera selon les conditions du promoteur.

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Applicable à partir du 1er janvier 2019

Honoraires de location immobilier traditionnel ancien et neuf

Selon indice figurant au décret du 1er août 2014 de la loi ALUR du 24 mars 2014

1/ Honoraires locataires :

Organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail , 60% du loyer mensuel plafonné de la manière suivante:

- Zone très tendue* : 12,00 € /m2 de surface habitable
- Zone tendue* : 10,00 € /m2 de surface habitable
- Zone non tendue : 8,00 € /m2 de surface habitable

Etablissement de l'état des lieux à la charge du locataire :

3 €/m2 de surface habitable quel que soit la zone géographique.

2/ Honoraires bailleur :

Obligation de mettre à la charge du bailleur pour les quatre prestations (organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux d'entrée), un montant égal à celui facturé au locataire (voir honoraires locataires).

Honoraires pour délivrance de congés pour motif légitime et sérieux ou pour reprise: 200,00.